

ANNULATION DE LA SAISON AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY DE MACAMIC **ÉTAT DE LA SITUATION**

Macamic, le 5 septembre 2019 – L'annonce de l'annulation de la saison au Centre Joachim-Tremblay a suscité, comme nous l'avions anticipé, de nombreuses réactions de la part des citoyens et des usagers. Afin de corriger certaines informations, parfois erronées, qui circulent sur les réseaux sociaux ainsi que sur la place publique, vous trouverez ci-joint un bref exposé des faits qui ont guidé les élus dans leur prise de décision.

- À la mi-juillet, l'équipe d'entretien constate la présence d'une fuite dans le refroidisseur de saumure du Centre Joachim-Tremblay. Pour illustrer la situation, le refroidisseur de saumure est comparable à une thermopompe à l'intérieur de laquelle circule, à travers des centaines de petits tubes, le liquide servant à refroidir la surface de la patinoire. Suite à l'usure du temps, un de ces petits tubes s'est fissuré, provoquant une fuite;
- Des travaux d'urgence sont effectués afin d'assurer la sécurité des usagers et éviter tout risque de contamination à l'ammoniac;
- L'équipe d'entretien inspecte l'équipement afin de localiser précisément la fuite et contacte différents fournisseurs afin d'identifier les options possibles;
- Selon les informations disponibles à ce moment, le remplacement de la tuyauterie à l'intérieur du refroidisseur de saumure OU le remplacement complet du refroidisseur de saumure semble pouvoir être effectué à un coût pouvant être réalisé à l'intérieur du budget d'opération courant de la Ville;
- Un document d'appel d'offres détaillant la nature des travaux requis est rédigé puis un appel d'offres sur invitation est acheminé dès la première semaine d'août aux fournisseurs qualifiés. En raison de l'utilisation d'ammoniac, seul un faible nombre de fournisseurs sont qualifiés pour la réalisation des travaux;
- Dès les premiers contacts, la Ville doit réajuster les délais fixés pour le dépôt des soumissions ainsi que pour la réalisation des travaux puisque tous les fournisseurs contactés sont incapables de fournir les services requis dans les délais souhaités; malgré ces ajustements, un seul fournisseur déposera une soumission;
- Entre-temps, la Ville de Macamic contacte les principales organisations sportives (patinage artistique, hockey mineur, etc.) afin de les informer de la situation;
- Le 30 août 2019, la Ville procède à l'ouverture de la soumission reçue. Le montant exigé pour les travaux de remplacement de la tuyauterie est de 59 500 \$ plus taxes alors que celui exigé pour le remplacement complet du refroidisseur de saumure est de 112 400 \$ plus taxes. Ces montants sont deux fois plus élevés que ceux fournis lors de l'estimation initiale des travaux par le fournisseur;
- Les options suivantes sont présentées aux membres du conseil :
 - Réaliser les travaux de remplacement de la tuyauterie au coût de 59 500 \$ plus taxes avec ouverture de la patinoire prévue à la mi-décembre. Ayant une durée de vie

- estimée de 20 à 25 ans, le refroidisseur de saumure actuel installé en 2003 devra être remplacé d'ici trois (3) ou huit (8) ans. Les risques d'un bris inattendu en cours de saison demeurent élevés;
- Procéder au remplacement complet du refroidisseur de saumure au coût de 112 400 \$ plus taxes. Toutefois, la dépense prévue étant supérieure au seuil obligeant l'appel d'offres public, la Ville devra procéder à un nouvel appel d'offres public; de plus, la dépense ne pouvant être réalisée à l'intérieur du budget d'opération courant de la Ville, celle-ci devra adopter un règlement d'emprunt. En raison des délais qu'imposent ces procédures additionnelles imposées par la réglementation provinciale, l'ouverture de la patinoire pourrait avoir lieu, dans les meilleurs délais, le 1^{er} mars 2020. La durée de vie estimée du nouvel équipement étant de 20 à 25 ans, les risques d'un bris inattendu au cours des prochaines saisons seraient très bas;
 - Ayant à cœur d'assurer une gestion efficace et efficiente de l'argent des contribuables, les membres du conseil considèrent que le remplacement complet du refroidisseur de saumure est la décision qui s'impose.

À cet égard :

- considérant que la plupart des fournisseurs n'ont pas déposé de soumissions car ils ne disposaient pas des ressources nécessaires pour réaliser les travaux dans les délais souhaités;
- considérant que le prolongement du délai de réalisation des travaux permettra d'obtenir des soumissions d'un plus grand nombre de fournisseurs et favorisera ainsi l'obtention de meilleurs prix;
- considérant que, même dans les meilleurs délais, la majeure partie de la saison serait complétée le 1^{er} mars 2020;
- considérant qu'il y a de fortes probabilités que des imprévus surviennent et retardent la date d'ouverture estimée du 1^{er} mars 2020;

Malgré qu'ils soient très sensibles aux impacts qu'occasionnera cette décision, les membres du conseil considèrent qu'il est favorable, pour le meilleur intérêt de la Ville et de ses citoyens, de procéder à l'annulation complète de la saison.

Cette décision affecte uniquement les activités de la patinoire du Centre Joachim-Tremblay. Les activités se déroulant dans la salle de conférences, les salles de réception ainsi que dans les différents locaux du Centre Joachim-Tremblay (Maison des jeunes, Cercle de Fermières, cuisine collective, etc.) se dérouleront normalement. Le concessionnaire assurant l'opération du casse-croûte du Centre Joachim-Tremblay mène présentement une consultation auprès de la clientèle pour évaluer l'opportunité d'offrir des services de restauration malgré la fermeture de la patinoire.

– 30 –

Source : Eric Fournier, directeur général
Ville de Macamic
70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
819 782-4604, poste 238
efournier.macamic@mrcao.qc.ca